



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018

Service Jeunesse

Domaine de compétences  
3.3 - Location

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

**Absent (s) excusé (s) :** 6

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 33

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie CAFFIER

Objet : Modification du contrat de location du studio musique

Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Définition de nouveaux horaires du studio musique et baisse des tarifs de location à l'année.

**Vu** la délibération du 17 décembre 2008 définissant le règlement intérieur du studio musique

**Vu** la délibération du 30 juin 2011 modifiant les horaires d'ouverture du studio musique

**Considérant que** le matériel de musique et de sonorisation est défectueux.

**Considérant que** la maison des jeunes «le pacific» connaît une augmentation de sa fréquentation nécessitant plus d'espace pour la pratique d'atelier.

**Considérant que** le public fréquentant le studio musique est exclusivement composé d'adulte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider les modifications faites dans le règlement intérieur du studio musique précisant ainsi les horaires uniques de répétition en soirée (19h à 22h) pour permettre ainsi l'utilisation du studio par la maison des jeunes « le pacific » durant ses horaires d'ouverture.
- de donner la gestion des locations au secrétariat du service jeunesse
- d'autoriser M. Le Maire à signer le règlement et à s'assurer de sa bonne application.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del6-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018